

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS3144

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, après le mot :

« âgés »

insérer les mots :

« de 50 ans et plus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mention de « salariés âgés » appelle à être précisée. Tel est le sens de cet amendement.